Fonteroche prononça, encore glacé :

—J'admire votre présence d'esprit.

—Ah ! cher aimé ! de quoi ne serais-je pas capable pour nous défendre ?.... Ce n'est donc qu'un incident vulgaire, mais d'où pouvait résulter notre perte. Nous avons bien trois ou quatre minutes devant nous.

Elle se leva résolument, fit de la demi-lumière et, en quelques secondes, eut réparé le désordre de sa toilette.

Fonteroche était plus long, ses mains tremblaient.

La marquise était allée se placer devant la porte de sa chambre donnant sur le palier.

—Je n'entends encore rien, dit-elle.

—Croyez-vous que d'Auseraie puisse passer par ici ?

—Cela est à craindre, quoiqu'on puisse arriver à son appartement par le petit escalier, il a l'habitude de traverser ma chambre pour se rendre chez lui. Du reste, il va falloir que je laisse cette porte grande ouverte afin de détruire d'avance tout soupçon. Je vais descendre, m'occuper de ce cocher, jouer mon rôle de dame charitable.... Vous, mon ami....

—Hélène, ne pourrais-je demeurer dans quelque cachette, être prêt à vous porter secours si quelque danger vous menaçait ?...... Qui nous prouve que cette femme n'a pas menti ? Si c'était bien un guet-apens ?

La marquise haussa les épaules :

—Patrice n'est pas capable de ces choses-là ! Le voyez vous raisonnablement, choisissant sa concierge pour confidente ?

—C'est vrai. Je n'ai donc qu'à vous obéir. Que dois-je faire ?

Elle réfléchit quelques secondes; puis prenant Fonteroche par la main, elle l'entraîna dans la pièce qui était commune à sa fille et à elle.

—Nous ne pouvons pas songer au grand escalier, pas plus qu'au petit. Nous ignorons de quel côté, et à quel moment mon mari rentrera chez lui. Demeurez donc ici. Il ne viendra pas dans mon cabinet de toilette. Dès que l'hôtel se sera rendormi, je vous délivrerai, et vous repartirez par votre chemin accoutumé.

—Que vous êtes calme et brave !

Elle eut la force de sourire et dit, un peu dédaigneuse :

—On nous accuse d'être des races finies ; mais nous nous retrouvons tout de même à l'heure du danger ! A bientôt, mon ami.

Elle lui donna ses lèvres, puis sortit du cabinet de toilette, en referma la porte ; et, vraiment courageuse, maîtresse d'elle-même, elle quitta sa chambre.

Mais elle n'était pas aux premières marches de l'escalier que la concierge apparaissait de nouveau ; et, à son visage bouleversé, elle devinait que l'accident était plus grave, en réalité, qu'on ne le lui avait avoué tout d'abord.

D'une voix soudainement angoissée, elle interrogea :

—Est-ce que monsieur ?......

A continuer.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 40,116—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

Wm T. Leibrook vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, à l'encan LUNDI, 13 mai 1895, à midi, dans le magasin, ancien numéro 86 rue Magazine, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 30 avril 1895, à moi adressé.

Tous les comptes ouverts, stock, etc., livré par le susdit à ses créanciers.

Conditions—Comptant.

1er mai—1 5 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Machine à coudre, Boîte d'outils, Boîte d'objets de maison, deux Boîtes de médicaments.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu à l'encan, LUNDI, 13 mai 1895, à midi, dans le magasin, (vieux No 86) rue Magazin, selon l'acte No 124 de 1890, pour le compte de qui cela concerne, tous les objets mentionnés ci-dessus. Conditions—Comptant.

1er mai—1 5 8 12

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Stock, la Manufacture, Les Marchandises et les Installations de la Southern Drug Co., Ltd.

A l'encan, sur les lieux,

214 rue Sud Peters.

Lundi, 13 mai à 11 h. A. M.

Devant être vendu en bloc. Une superbe occasion d'acheter un commerce bien établi.

Un des petits nombres d'établissements au Sud fabricant des préparations non secrètes.

Papier d'enveloppe, fournitures d'imprimerie, salsepareille, cerises sauvages de gouoron, pondres de sedlitz iron tonic bitters, formules antiseptiques du Dr Schuyler, etc., stock en main, etc.

Deux grands coffres-forts avec serrures à combinaisons, armoire à tiroirs pour lettres, installations de bureau, citernes, pupitres, etc.

Dans l'affaire de Mme Sylvanie B. Desdunes vs la Southern Drug Co., Ltd.

No 45,516—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, LUNDI, 13 mai 1895 à 11 heures A. M., le dit ordre adressé à Bayne & Onorato, encanteurs, daté et signé le 1er mai 1895, nous procéderons à la vente sur les lieux, à l'enchère publique, en bloc—

La manufacture, le stock, les marchandises, etc., de la Southern Drug Company, Limited, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison ; un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.

BAYNE & ONORATO.

Propriétés foncières, hypothèques et placements, 621 rue Gravier, à côté de la Banque Nationale de Whitney. 3 mai—3 à date

QUEEN & CRESCENT ROUTE

26 HOURS TO CINCINNATI — SHORTEST QUICKEST AND BEST WITH THROUGH SLEEPING CARS — 11 HOURS TO BIRMINGHAM

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETE COMMERCIALE

—DANS LE—

Premier District,

Nos 99 Sud Peters et 83 Fulton entre Lafayette et Girod,

—ET—

Deux lots de terre rue Upperline entre Magazine et Camp,

A L'ENCAN, A CREDIT.

Dans l'Affaire de la Succession de John H. Calder.

No 11,681—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

Succession de John Calder.

No 13,479—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

John Calder et Cie

—ET—

D. R. Calder

—VS—

Leurs Créanciers.

No 33,056—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR J. H. O'CONNOR—ALFRED C. GREEN, Encanteur—Bureau 334 (ancien No 56) rue Carondelet — JEUDI, le 9 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, en vertu de plusieurs ordres de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendus dans les affaires ci-dessus intitulées, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 18 mars 1895 et le 4 avril 1895, et de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, rendu et signé le 4 avril 1895, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Peters, Fulton, Lafayette et Girod. Le lot est désigné par le No 2 d'après un plan par L. H. Pilié, daté le 11 février 1876, et mesure 24 pieds 2 pouces et 7 lignes de face rue South Peters 24 pieds 3 pouces et 3 lignes de face rue Fulton sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne la divisant du lot No 1, et 117 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 3.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en la bâtisse en briques à trois étages connue comme No 99 rue South Peters et No 83 rue Fulton.

2° **Deux certains lots de terre**, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Lyon, Magazine et Camp, désigné par les Nos 6 et 7 d'après un plan dressé par L. E. Reynolds, déposé au bureau de L. Kenny, notaire en cette ville.

Le lot No 6 mesure 30 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Upperline sur une profondeur de 84 pieds sur la ligne près de la rue du Camp et 85 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne près de la rue Magazine. Le lot No 7 mesure 30 pieds 2 pouces et 5 lignes de face rue Upperline, 85 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 6 et 87 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne près de la rue Magazine. 30 pieds sur la ligne en arrière. Le tout paraîtra plus distinct sur un acte de vente passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 3 mars 1881, de Mme F. F. Willis au défunt John Calder.

Conditions de vente—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans avec 8 0/0 d'intérêt par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumera le payement des taxes dues et exigibles de l'année 1895, en plus et en sus de son prix d'adjudication, déposera 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire.

7 avril—7 14 21 28—mai 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages

Dans le Premier District,

Près le Marché Poydras,

Nouveau numéro 542 rue Franklin, entre les rues Perdido et Poydras.

—Et—

Actions à l'encan.

Succession de Rafael Martinez.

No 45,390 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE., Alfred C. Green, encanteur—Bureau, No 334 rue Carondelet—JEUDI, 16 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 9 avril 1895, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite—

ACTIONS.

1° Cinq (5) actions du fonds-capital de la Consumers Seltzer & Mineral Water Mfg Co., Limited, conformément au certificat No 68.

2° Deux (2) actions du fonds-capital du City Bottling Co., Limited, conformément au Certificat No 112.

PROPRIÉTÉS.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Bassin, Poydras et Perdido, mesurant conformément au plan de E. Pilié, voyer, daté le 27 janvier 1892, 18 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Franklin, 23 pieds 3 pouces de largeur dans le fond, sur 52 pieds 3 pouces de profondeur, sur la ligne vers la rue Perdido et sur la ligne vers la rue Poydras, mesurant sur une première profondeur 38 pieds 1 pouce 2 lignes; au dit point il s'élargit de 4 pieds 8 pouces et 4 lignes, puis il a une seconde profondeur de 14 pieds 1 pouce et 6 lignes, le tout plus ou moins.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent en une résidence à deux étages, connue par le No 542 de la rue Franklin.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles de cette année 1895, en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère, comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Aleix, notaire.

14avril—14 21 28—mars 5 16. 12

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE—Mme Kate Drady, femme de Michael J. Russell, et Michael J. Russell, son époux, vs Taney et als., No 43,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 610 rue Gravier—MARDI, 14 mai 1895.—A la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à trois ordres de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, un jugement rendu le 21 janvier 1895, et signé le 25 janvier 1895, et les deux autres datés le 4 avril 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :—**Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Perdido, Nord Poydras, Willow et Claiborne, désigné comme lot No 27 sur un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, déposé pour référence comme plan No 3 dans le livre de plans de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure 31 pieds 7 pouces et la moitié d'une ligne de face à la rue Clara sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Conditions—Un tiers ou plus comptant ; la balance à un et deux ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement ; assurances, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1895 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de la vente. Acte de vente, pardevant Benj. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 avril—11 18 25—mai 2 9 14

VENTES A L'ENCAN

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE RÉSIDENCE,

No 3,430 rue Magazine,

Entre l'avenue de la LOUISIANE ET LA RUE DELACHAISE.

Succession de Walter B. Wilcox.

No 45,173.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE. — Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 813 rue Commune. — MARDI, 28 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté du 25 avril 1895 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le joli cottage en bois à un étage et couvert en ardoises, No 3430 rue Magazine, retiré de la rue et sous un élégant entourage en fer. Ayant galerie de face, 5 chambres, hangar, cuve, cour pavée, etc. Le lot est désigné par le No 17, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No 79. Le dit lot est situé dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance et Delachaise et l'avenue de la Louisiane, mesurant 25 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces. Cette maison de choix est bâti à distance de la ligne qui lui donne de la lumière, de la ventilation, et est extrêmement agréable et un voisinage choisi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un paiement de un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par billets avec privilèges de vendeur et hypothèque spécial et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1895 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente, pardevant B. Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 avril—28—mai 5 12 19 26 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI ILET DE TERRE PRES DU CITY PARK.

Dans l'affaire de

Mme Marie Casama You et als. vs Jean Casama You.

No 43,428.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE., Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 812 rue Commune—MARDI, 21 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 4me jour d'avril 1895 et signé le 10me jour d'avril 1895 par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division — pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans l'affaire ci-dessus—

Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant l'ilet borné par les rues Orléans, Solomon, Ste-Anne et Napoléon et consistant en huit lots de terre, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement, conformément à un plan fait par J. N. De Pouilly et déposé en l'étude de A. Hero, Jr, notaire en cette ville, comme plan 34, du dit ilet, mesurant 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur chacune des rues Orléans et Ste-Anne, et 116 pieds 2 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Salomon et Napoléon, près du vieux City Park, et dans un voisinage s'améliorant.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra faire un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Simon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 avril—21 28—mai 5 12 19 à la vente

PAR CURTIS & WALMSLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation.

Ilet de Terre de Valeur dans le Deuxième District.

Dans l'affaire de John H. Murray vs le Commercial Cooperage Company Limited.

JEUDI, 16 MAI 1895.

PAR CURTIS & WALMSLEY—Wm. P. Curtis, encanteur—Bureau, 137 rue Carondelet, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 de la rue Commune, à midi, et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, portant la date du 11 avril 1895, émis dans l'affaire de John Murray, vs le Commercial Cooperage Company Limited. No 44,317 du dossier de la dite Cour, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Tout l'ilet de terre et les améliorations qui s'y trouvent, borné par la Promenade Carondelet, les rues Salcedo, Gayoso et Toulouse, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de face à la Promenade Carondelet, et 231 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Salcedo et 282 pieds 11 pouces et 9 lignes de face à la rue Toulouse et 209 pieds 4 pouces de face à la rue Gayoso, le tout plus ou moins; ayant dix-huit lots de terre numérotés de un à dix-huit inclusivement et désigné comme ilet No 402.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 avril—14 21 28—mai 5 12 à date

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE COUVERT EN ARDOISES.

No 2234 rue Dryades entre Jackson et Philip.

Succession Frank Haber, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 143 vieux No 13 rue Carondelet —MARDI, le 21 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 avril 1895, dans l'affaire de la succession de Frank Haber, décédé, Dossier No 42,755, à l'encan il sera vendu,

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Jackson et Philip, mesurant 20 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins, et entre lignes parallèles, étant cette portion la plus rapprochée de la rue Philip du lot de terre désigné par le No 2 sur un plan de W. T. Thompson, ancien voyer, annexé à un acte pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 3 janvier 1845, conformément à un plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises connu par le No 2234 rue Dryades, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant 8 chambres, cuve, cour pavée, etc., rapportant $15 par mois.

Conditions—Comptant en passant le titre ; 10 pour cent comptant seront requis sur les lieux au moment de la vente ; l'acquéreur assumera en sus, les taxes pour l'année 1895.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 av—18 21 28—mai 5 12 19 à date

LE FRANCO-LOUISIANAIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau : 109 rue de Chartres, Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double et Terrain Vacant

Contigus à l'encoignure des rues Locust et Melpomène.

Un des meilleurs voisinages du Premier District.

Le Terrain Vacant d'une Grandeur Extra.

Coin des rues Célestine et Bagatelle.

A un long crédit. Paiement faciles.

Vente pour effectuer un partage.

W. J. Lambert vs Patrick Lambert et als.

No 45,547—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 610 rue Gravier—MARDI, 28 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 22 avril 1895, et signé le 26 avril 1895, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Deux certains lots de terre**, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros 10 et 11, et sur le rôle des assessements de la paroisse d'Orléans comme lots 7 et 8 dans l'ilet No 26, maintenant No 385, bornés par les rues Melpomène, Freret, Terpsichore et Locust ; le dit lot No 11 forme l'encoignure des rues Locust et Melpomène et mesure trente-un (31) pieds dix (10) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Melpomène sur une même largeur dans le fond et cent vingt-sept (127) pieds neuf (9) pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot No 10 mesure trente-un (31) pieds sept (7) pouces de face à la rue Melpomène sur une même largeur dans le fond et cent vingt-sept (127) pieds neuf (9) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2. **Un certain lot de terre** dans le Troisième district, dans l'ilet No 67, désigné comme lot No 14 d'après un plan annexé à un acte pardevant Félix DeArmas, ancien notaire, en date du 27 avril 1832, formant l'encoignure des rues Célestine et Bagatelle, les autres limites étant les rues St-Antoine et Génie, mesurant trente (30) pieds de face à la rue Bagatelle sur cent vingt (120) pieds de profondeur et de face rue Célestine, mesure française, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, garanti par hypothèque, portant 8 0/0 d'intérêt; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1895 en sus du prix d'adjudication et déposeront 10 0/0 comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Zengel & Loomis notaires.

27 av—27 28—mai 5 12 19 26 27 28

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence en Bois à Deux Etages,

Rue Ste Marie, près de la rue St-Thomas.

Succession de Marie Watson et John R. Watson, son époux.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune,—Le MARDI, 14 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 9 avril 1895, dans la succession de Marie Watson, Dossier No 42,558 de la dite Cour, et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 9 avril 1895, dans la succession de John R. Watson, dossier No 44,512 de la dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Ste-Marie, Rousseau, St-André et St-Thomas (ou Fulton), désigné comme lot No 1, sur un plan de Kennell et Werner, daté le 25 mai 1848, et déposé au bureau du Recorder de la paroisse Jefferson, et mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes et demie.

Les améliorations consistent en une maison en bois, à deux étages, connue par le vieux No 62 rue Ste-Marie, avec galerie de face et côté, grande cour, entourage plaisant, dans une section très bien peuplée.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final, ensemble avec les assurances et les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1895, en sus du prix de son adjudication

Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Préot, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur la vente.

13avril—13 16 23 30 mai7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Résidence, 75 rue Louisa, près Dauphine.

Succession de Christian F. Gardes.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 14 mai 1895 à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, près St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 18 avril 1895, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Christian Gardes, Dossier No 41,811, de la dite Cour, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Piété, Louisa, Dauphine et Bourgogne, désigné comme lot No 13 de l'ilet No 1, sur un plan de L. J. Pilié, daté le 17 mai 1893. Le dit lot mesure au pied américain 32 pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois confortablement subdivisé et connu comme le vieux numéro 75 rue Louisa. Le voisinage est de choix et situé dans le Troisième District, magnifiquement amélioré, près de toutes les facilités de chemin de fer électrique.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final; ensemble avec les assurances et les autres clauses usuelles de garanties, 10 pour cent honoraires d'avocat, à défaut de non paiement des dits billets. L'acquéreur assumera les taxes de 1895 en sus du montant de son adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. D. Charbonnet, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

13 avril—13 16 23 30—mai 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à l'Encan du magasin de Fantaisies, Variétés et Notions.

Comptoirs, Vitrines, Etc.

No 3,246 rue Magasins, encoignure Tolédano.

In Re Mme Isabella W. Fitzgerald vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 45,594.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MERCREDI, 8 mai 1895, à 11 heures A. M., au magasin No 3,246 rue Magasin, à l'encoignure Tolédano, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 23 avril 1895, dans l'affaire et pour le compte de Mme Isabella W. Fitzgerald vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Le contenu en entier du dit magasin, comprenant un assortiment général de fantaisies, variétés, modes, notions, dry goods, dentelles, papéterie, jouets, étagères, vitrines, comptoirs et divers autres objets.

Conditions—Comptant.

25 avril—25 30—mai 5 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés Avantageusement situées

—ET—

REMUNERATIVES

Dans les Deuxième et Troisième Districts.

No 819 et 821 rue Galvez, entre Dumaine et Ste-Anne, MAISON DOUBLE.

No 338 (ancien) rue Robertson, entre Kerlerec et Colombus, JOLI COTTAGE.

No 354 (ancien) rue Robertson, entre Kerlerec et Colombus, MAISON DOUBLE.

No 356 (ancien) rue Robertson, Cottage en bois avec Ecurie.

Emile Dussuau et als vs Gilbert et Coelie Pérez.

No 45,172—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau No 723 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, 8 mai 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, rue Baronne, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 19 mars 1895, et aussi conformément aux délibérations et recommandations d'une assemblée de famille homologuée le 2 avril 1895, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Columbus, Villeré et Kerlerec, mesurant 31 pieds 3 pouces rue Robertson sur une profondeur de 60 pieds, plus ou moins, en mesure américaine. Etant la même propriété acquise par Emile Joseph Dussuau de Nicholas Mandry, par acte pardevant Octave de Armas, notaire, le 20 décembre 1879. Les améliorations sont connues par le No 356 (ancien numéro) rue Robertson et consistent en un cottage en bois ayant 2 chambres, un grand hangar dans le fond et écurie.

2° **Un certain lot de terre** situé dans le Faubourg Tremé. Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Columbus, Villeré et Kerlerec, mesurant 31 pieds 3 pouces de face rue Robertson, en mesure américaine, sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles, en mesure française le dit lot de terre doit être mesuré d'une distance de 62 pieds 6 pouces ou à peu près, du coin des rues Colombus et Robertson ; aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvant étant la même propriété acquise par Emile Joseph Dussuau par achat, de Mme C. Olivaird, par acte pardevant Onesiphore Drouet, notaire, novembre 1867.

Les améliorations consistent en une maison double contenant trois chambres de chaque côté, citerne de chaque côté, lieux d'aisances, écurie dans le fond, le gaz partout, etc., connue par le numéro municipal 354 rue Robertson.

3° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Faubourg Tremé, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Kerlerec, Villeré et Robertson ; le dit lot mesure en mesure américaine 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Rober son sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le feu Emile Joseph Dussuau, a acquis par achat de P. Landes, par acte pardevant Courbe Ladreyere, ancien notaire, le 3 mai 1851.

Les améliorations consistent en un joli cottage ayant un vestibule sur le côté, salon, salle à manger, 5 chambres à coucher et cuisine, lieux d'aisance, citerne, hangar à charbon, joli jardin sur le côté, le gaz partout, connu par le numéro municipal 338 rue Robertson.

4° **Un certain lot de terre**, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Miro, Galvez et Dumaine et faisant partie du lot de terre désigné par le No 1 sur un plan dressé par Giroux et Castaing, le 29 mars 1851, déposé en l'étude d'Achille Chiapella, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Galvez sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté de la rue Dumaine par la portion restante du dit lot No 1, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Etant la même propriété que le feu Emile Joseph Dussuau a acquis par l'achat d'une moitié indivise par acte pardevant Onésiphore Drouet, ancien notaire, le 14 mars 1860, et de l'autre moitié indivise de celle de P. Avril, par acte passé pardevant le même notaire, le 13 novembre 1865.

Les améliorations consistent en une maison double à un étage avec mansarde, deux chambres et une galerie de chaque côté au rez-de-chaussée et une chambre de chaque côté dans la mansarde, bâtisse au fond ayant deux chambres de chaque côté, citerne, lieux d'aisances, etc., connue par les nouveaux numéros municipaux 819 et 821 rue Galvez.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets de l'acquéreur, divisés en coupons pour satisfaire les parts respectives des héritiers, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et liens du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité ; l'acquéreur devra faire assurer les bâtisses sur la dite propriété pour leur entière valeur jusqu'au paiement entier et final des dits billets et de transférer la police d'assurance au porteur ou porteurs des dits billets, et finalement de payer tous les honoraires d'avocats, lesquels honoraires sont par ceci fixés à cinq pour cent sur le montant en procès dans le cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant des dits billets ou quelque partie de cela.

L'acquéreur paiera en sus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année courante (1895). L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication afin de lier la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 avril—4 10 17 24—mai 1 8

Positif et Final.

LIQUIDATION

—DE—

Gages Confisqués,

—CHEZ—

Mme Vve ANGLADE,

(MONT DE PIÉTÉ.)

Vente Commençant

LUNDI, 6 MAI à 10 heures 30 et continuant jusqu'à disposition de tout et se composant de riches diamants.

Montres en or et en argent des meilleures manufactures, chaines, montres, revolvers, épinglettes, fusils, objets galvanisés et dorés, jumelles d'opéra et en fait toute sorte d'articles imaginables.

Conditions—Comptant.

N. B.—Ceci est positivement la dernière et conclusive vente de Mme Vve Anglade, Mme Anglade se retirant des affaires.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 723—vieux 155 rue de la Commune.

1er mai—

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Faisant Face au Chemin de Gentilly et au Chemin de la Crête.

Succession de J. H. Doescher et de sa femme

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,577.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 (ancien numéro No 155) rue Commune—MERCREDI, 15 mai 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, rue Baronne, entre Gravier et Commune**, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 25 février 1895 et signé le 4 mars 1895 par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Une certaine portion de terre**, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, située à Gentilly, Troisième District de cette ville, désigné par le No 11, d'après un plan dressé par C. A de Armas, daté le 10 décembre 1867, et déposé au bureau de A. Dreyfous, notaire en cette ville, sous le No 55, du livre No 1 des plans; d'après le dit plan la dite portion de terre mesure 205 pieds 4 pouces de face au chemin de la Crête, sur une profondeur de 11 arpents 22 toises et 5 pieds, ou 2,206 pieds 2 pouces et 6 lignes, en mesure américaine, sur la ligne de côté la séparant du lot No 10, appartenant à la veuve et les héritiers de feu François Grillot, sur une profondeur de 11 arpents 26 toises et 2 pieds ou 2,278 pieds 7 pouces et 2 lignes, en mesure américaine, sur la ligne de côté la séparant du lot No 12 appartenant à Mme veuve Catherine Roll, et une largeur de 198 pieds 3 pouces sur la ligne, en mesure américaine, la séparant de la propriété du Louisiana Jockey Club.

2° **Et une portion de terre** aussi désignée sur le dit plan et déposé au bureau du dit notaire Dreyfous et située en avant de la propriété ci-dessus décrite et mesure à peu près 180 pieds de face sur le Chemin de la Crête, 211 pieds 7 pouces et 6 lignes de face sur le Chemin Gentilly, sur une profondeur sur la ligne qui la sépare de la propriété de Mme Vve Rolle, de 182 pieds 7 pouces et 2 lignes, et courant du Chemin de Gentilly au Chemin de la Crête, et sur une profondeur d'à peu près 116 pieds sur l'autre côté sur la rue Castiglion. Les portions de terre ci-dessus décrites ont été acquises par le dit John Henry Doescher, pendant la communauté qui a existé entre lui et sa femme, Charlotte Hoffman, de Edward Bermudes, par acte spécial pardevant Albert Dreyfous, notaire en cette ville, le 28 février 1872, enregistré dans le C. O., livre 101, folio 143.

Cette partie de la propriété composée de la moitié la plus rapprochée de la propriété adjacente de Mme Veuve Catherine Rolle, et mesurant à peu près 90 pieds au Chemin Gentilly sur toute sa profondeur à l'arrière de la propriété du Louisiana Jockey Club, est vendue sujette à un bail expirant le 31 juillet 1895 au taux de $15 par mois ; une copie du dit bail peut être vue au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant, ou un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale, avec 8 0/0 d'intérêt de la date de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour 1895 en sus du prix et déposera 10 0/0 du montant de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 avril—11 14 17 24—mai 1 8 15

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Ebert—No 14,632, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Cottage Double dans le Troisième District, coin Laharpe et Galvez, lot borné par Miro et Lapeyrouse.

PAR DANZIGER & STERN—D. DANZIGER, Encanteur.—Bureau No 341 rue Carondelet.—MARDI, 14 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 8 avril 1895, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, avec les améliorations, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, étant le No 1 dans l'ilet borné par les rues Laharp, Galvez, Miro et Lapeyrouse, sur un plan dressé le ... par Charles B. Singleton à H. F. M. Behlen, passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Laharpe et Galvez et mesure 30 pieds 4 lignes de face à la rue Galvez sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Laharpe.

Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois bâti de façade, couvert en ardoises, ayant sur chaque côté 3 chambres, cuve recouverte, etc. ; les chambres sont bien tapissées ; dans le fond du lot se trouve un autre cottage simple, ayant 3 chambres, cuve, etc.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à 1 et 2 ans, représenté par des billets d'acquéreur portant 6 pour cent d'intérêt par an à partir de la date ; le vendeur retiendra la police d'assurance, privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Bernard Titche, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11avril—11 16 23 30 mai7 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide Occasion Commerciale.

Encoignure de Choix,

Et renchérissant rapidement, rue du Canal.

La bâtisse substantielle, en briques, à trois étages et mansarde, Nos 1037, 1039 et 1041 rue du Canal, et Nos 100, 102 et 104 rue Nord Remparts.

Le tout formant l'encoignure Canal et Nord Remparts.

(Ilet Douane et Bourgogne.)

Succession du Dr Eugène Rabasse.

No 45,213—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur.—Bureau No 341 rue Carondelet—MARDI, 14 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de deux ordres de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, datés et signés respectivement le 9 avril 1895, et le 11 avril 1895, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Canal, Bourgogne et Douane et désignés par les lettres A et B.

Le dit lot A forme l'encoignure des rues Canal et Nord Remparts, et mesure 21 pieds 9 pouces de face à la rue Remparts, sur 49 pieds 2 pouces de face et de profondeur à la rue Canal, le tout plus ou moins, ensemble avec une allée de 3 pieds de largeur dans le fond du dit lot s'ouvrant sur la rue Canal, pour l'usage commun du dit lot et autres, et le lot B est contigu au lot ci-dessus et mesure 21 pieds 4 pouces plus ou moins de face à la rue Remparts, sur 49 pieds 6 pouces plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles, avec le droit et l'usage perpétuel d'une allée de 3 pieds de largeur dans le fond et le dit lot s'ouvrant sur la rue du Canal ; les améliorations sur le dit lot comprennent une bâtisse substantielle en briques à 3 étages et mansarde, le rez de chaussée est maintenant occupé comme une confiserie, restaurant et magasin de cigares y attenant. Les 2me et 3me étages contiennent 10 ou 12 chambres, et sont occupés par un grand établissement de modiste. La bâtisse est située à l'encoignure d'un des meilleurs quartiers commerciaux de cette ville et pourrait rapporter le double du montant de loyer qu'elle rapporte maintenant. La propriété ci-dessus sera vendue en bloc comme une seule pièce.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ; le reste, s'il y en a, à 1, 2 et 3 ans, avec billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et privilèges de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès le transfert des polices d'assurances, le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix de son adjudication ; 10 pour cent comptant du prix de l'enchère seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12av—12 13 14 15 16 23 30—mai 7 12 à date

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU,

AGENT D'AFFAIRES,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O. Box 113. 29jan—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

TOUT LE CONTENU

—DE LA—

Résidence Bien Installée

No 192 rue Félicité.

—Consistant en—

Un joli ameublement de salon, d'élégants meubles de chambre à coucher en acajou, bois de rose et noyer, étagères miroirs de trumeaux, grands miroirs pour manteaux de cheminées, ornements en bronze, bric à brac, pendules en marbre, porte manteaux, bibliothèques, chaises longues, M. T. sideboard, table à rallonge, chaises de salle à manger avec sièges en cuir, coffre-fort, fourneau et batterie de cuisine, objets divers, etc., argenterie, faïence, porcelaine et verrerie.

Succession de Mme Elizabeth McGinty.

No 41,555—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO — GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau No 813 rue Commune—MERCREDI, 15 mai 1895, à 10:30 heures A. M., à la résidence No 192 rue Félicité entre les rues Coliseé et Chestnut, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 mars 1894 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le tout et en particulier, les meubles de maison et effets mobiliers contenus dans les dits lieux, d'après inventaire enregistré.

Condition—Comptant sur les lieux.

4 mai—4 5 12 à date

AVIS DE SUCCESSION.

Dans l'affaire des mineurs Mary Surkand et Louis Surkand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 43,063—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Heim, tuteur, administrant cette affaire, approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

27 avril—27—mai 1 5

Succession de Mary J. Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,817—Division A—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary J. Barnes, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

2 mai—2 5 11

Succession de John Thurman et de Mme Rose Trainor, sa veuve décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,029—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Richard J. Thurman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier

26 avril—26—mai5

Succession de Huey Renn et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 43,256—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Alice Marx, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

2 mai—2 5 11

Succession d'Edward J. McKeever.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45 820— Division D.—Attendu que Mme Catherine McKeever a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward J. McKeever, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

2mai—2 5 11

Succession d'Amélie Rixner, femme du Comte Joseph de Sarzana.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans No 44,947—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jules Andrieu, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

2 mai—2 5 11

Succession d'Anthony Pflieger et Barbara Fielder, sa femme décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,525—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Pflieger, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 mai—4 8 12

Succession de Mme Elodie Humphreys.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,155—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Humphreys, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.

30 avril—30—mai 4 9

SOUMISSIONS.

BUREAU de liquidation de la dette de ville—Salle 5, Hôtel de Ville—Nouvelle-Orléans, 3 avril 1895.—Le bureau de liquidation de la dette de ville invite ici le public à soumissionner pour l'achat au comptant de Trois cent cinquante-deux mille cinq cents dollars ($352,500) ou une partie quelconque des bons constitutionnels de la ville de la Nouvelle-Orléans à être émis en vertu de l'amendement et de l'acte constitutionnels de la Législature de l'Etat de la Louisiane No 110 de 1890, approuvé le 8 juillet 1890, payable cinquante ans après la date, portant quatre pour cent d'intérêt par an, représentés par des coupons échéant le 1er janvier et le 1er juillet payables à New-York et à la Nouvelle-Orléans.

Toute offre d'acheter des bons en vertu de cet avis doit être faite au bureau du Board de Liquidation de la dette de la ville, le 15 mai 1895, par le paiement comptant des prix offerts et la livraison des bons. Le Bureau se réserve le droit de récuser l'une quelconque ou toutes les soumissions. Des soumissions cachetées seront reçues jusqu'au mardi, le 7 mai 1895, à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., No 17 rue Nassau, New York, ou au bureau du Board de Liquidation de la dette de la ville, salle 5, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans.

R. M. WALMSLEY, Président.

T. WOLFE, JR., Secrétaire.

5 av—1m

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil,

DE LA PROPRIETÉ

CONNUE COMME

"LEEDS FOUNDRY"

New Orleans Canal & Banking Company vs Leeds et Cie., Limité.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,651. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 mai 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Certains morceaux ou portions de terre de forme irrégulière, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Constance, St Joseph et Tchoupitoulas, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et connus sous le nom de "Leeds Foundry" se composant de :

1° Un morceau de terre formant l'encoignure des rues Delord et Constance, mesurant deux cent trente pieds cinq pouces de face rue Delord par une profondeur et façade de cent quatre-vingt pieds un pouce et deux lignes à la rue Constance.

2° **Un autre morceau de terre** adjoignant le susdit, mesurant soixante pieds (mesure française) de face à la rue Constance sur une profondeur de cent trente-cinq pieds entre lignes parallèles.

3° **Un autre morceau de terre** adjoignant le susdit et formant l'encoignure des rues Constance et St-Joseph, mesurant quatre vingt-seize pieds neuf pouces de face à la rue Constance sur une profondeur et face de cent quatre-vingt-six pieds cinq pouces et quatre lignes sur la rue St Joseph.

4° **Une autre portion de terre**, presqu'au centre du dit ilet mesurant soixante pieds (mesure française) de face à la rue Tchoupitoulas, et s'étendant jusqu'au morceau premièrement décrit.

5° **Un certain lot de terre** dans le même district et ilet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant (mesure américaine) soixante-quatre pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur irrégulière sur le côté supérieur de deux cent quarante-et-un pieds un pouce et six lignes, et sur le côté inférieur de deux cent vingt-cinq pieds sept pouces et quatre lignes, et une largeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes sur la ligne extrême du fond.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26 avril—26—mai 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une propriété améliorée de valeur dans le Sixième District.

Dans l'affaire de la Southern Wood Manufacturing and Creosoting Company, Limited (en liquidation.)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 44 436—En vertu d'un ordre de vente en date du 13 mars 1895 et d'un ordre de cour additionnel, daté le 18 avril 1895 à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 mai 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **Cinq certains lots de terre**, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 80 borné par les rues Water, Front, Bordeaux et Lyon ... conformément à un plan de P. A. D'Hémécourt, daté le 2 janvier 1878, et mesurant chacun trente pieds de face aux rues Front et Water respectivement sur les profondeurs suivantes, à savoir: le lot No 6 a cent dix pieds huit pouces et quatre lignes sur la ligne inférieure vers la rue Bordeaux et cent dix pieds neuf pouces et onze lignes sur la ligne entre le dit lot et le lot No 7 ; entre les lots Nos 7 et 8, cent dix pieds onze pouces et six lignes ; entre les lots Nos 8 et neuf, cent onze pieds un pouce et deux lignes ; entre les lots Nos 9 et 10, cent onze pieds deux pouces et deux lignes et cent onze pieds quatre pouces et quatre lignes à la rue Lyon, le lot No 10 formant les encoignures des rues Lyon et Front et des rues Lyon et Water.

2° **Une certaine portion de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations, située dans le Sixième District de cette ville, bornée par les rues Water, Bordeaux et Lyon et le fleuve Mississipi (en face vers le fleuve, le long de la rue Lyon de la première propriété décrite), mesurant cent cinquante pieds sur la rue Water, par une profondeur entre lignes parallèles à peu près de huit cent sept pieds vers le fleuve Mississipi.

Ensemble avec tous les accroissements et alluvions qui sont acquis ou qui pourraient à l'avenir se former sur la façade du dit fleuve en face de la dite propriété.

Ensemble aussi avec toutes les machines, etc., qui ne peuvent être enlevées de ladite seconde propriété et en faisant partie et constituant l'établissement de la Southern Wood Manufacturing and Creosoting Co. Limited.

Le tout conformément au plan annexé à l'ordre de cour du 18 avril 1895 ci dessus référé.

3° **Aussi les droits** de la Southern Wood Manufacturing and Creosoting Company Limited à l'usage de la United States Patents Nos 403,144 et 419,798 au "plant" de ladite compagnie seulement.

Conditions—Pour toutes les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, un tiers comptant et le reste à un et deux ans, avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et garanti par privilèges et lien de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses usuelles de garantie, tels que le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, etc.

Et pour la propriété troisièmement décrite, comptant.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

19 avril - 19 26—3 10 17 23 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'une Propriété de Valeur, dans le Quatrième District, connue par le (vieux) No 778 rue Magasins, entre les rues Washington et Sixième.

J. et M. Schwabacher Cie Limitée vs. Francis Leibrook.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 40,203.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 23 mai 1895, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 128, vieux No 60, borné par les rues Magasins, Sixième, Washington et Constance, désigné comme lot No 12 et mesurant (mesure américaine) trente pieds de face à la rue Magasins sur cent cinquante-huit pieds deux pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les bâtisses sur la dite propriété portent le vieux No 778 rue Magasins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19avril—19 26 mai3 10 17 23

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 45,648 — Division E — Ordre de Cour—Mme Lisette Boehm, femme de W. E. Seebold vs ses créanciers — Qu'une réunion des créanciers de la pétit onnaire, Mme Lisette Boehm, femme de W. E. Seebold, soit convoquée et tenue pardevant H. L. Garland, Jr., notaire, en son bureau, nouveau No 618 Place Commerciale, en cette ville, commençant LUNDI, le 20me jour de mai 1895, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer, considérer et déterminer sur l'application de la dite pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la propriété de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que W. A. Korn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1895.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

16 av—16 23 30—mai 7 20